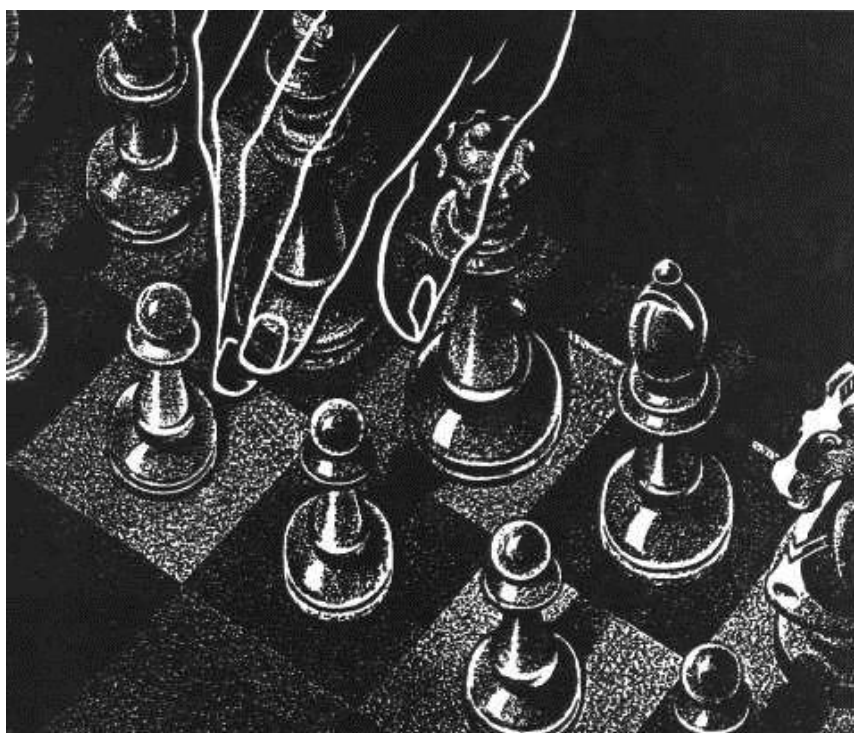


**Fédération Sportive et Gymnique du travail – 115 avenue Maurice Thorez
94200 Ivry
Tel : 01 49 87 08 50 Télécopie 01 49 87 08 51 email : fsgt94@wanadoo.fr**



**28^e
Championnat individuel 2017
Règlement – Mémento**



Saison 2016/2017

COMMISSION ECHECS DU VAL DE MARNE

Article 1 :

Le calendrier

Ronde 1 : **Vendredi 5 Mai 2017 – 20h30 – CHENNEVIERES**
Salle Jean Moulin – Rue Jean Moulin
(Par la N4, prendre la rue des Bordes, puis rue Jean Moulin)

Ronde 2 : **Vendredi 19 Mai 2017 - 20h30 – ALFORTVILLE**
Salle club – Espace culturel des pontons – 7 rue des Pontons

Ronde 3 : **Vendredi 2 Juin 2017 - 20h30 – SAINT-MAURICE**
Salle Louis Juvet – 14 rue Paul Verlaine

Ronde 4 : **Vendredi 9 Juin 2017 - 20h30 – FONTENAY SOUS BOIS**
Salle club – 82 bis rue Eugène Martin

Ronde 5 : **Vendredi 23 Juin 2017 - 20h30 – NOISY LE GRAND**
Salle club - Allée Georges Sand

Ronde 6 : **Dimanche 25 juin 2017 - 14h00 - CHEVILLY-LARUE**
Maison des Associations – 14 rue Elisée Reclus

Article 2 :

Six rondes 2 heures KO.

Article 3 :

Les appariements seront effectués par informatique (programme Alain Ribous), la veille de chaque ronde. Ils pourront être modifiés en cas de forfait signalé jusqu'au soir de la ronde avant 18 heures par tel à :

Pascal Leconte Tel : 06 64 23 94 08 pascal.leconte.chess@gmail.com
Guy Siegel Tel : 01 43 75 67 86 guysieg@free.fr

Pour la première ronde, les joueurs s'inscrivant sur place seront appariés entre eux afin de ne pas retarder la mise en route du Championnat.

Tout joueur apparié arrivant en retard 1 heure après la mise en route de sa pendule, sera considéré comme « Forfait ».

Un joueur qui aura fait un forfait non prévenu sera exclu du tournoi (sauf circonstances exceptionnelles).

Pour la dernière ronde les fiches des joueurs non présents à 14H, et dont le retard éventuel n'aura pas été confirmé, seront retirées avant la sortie du tableau des appariements.

Article 4 :

Les règles du jeu sont celles décrites dans l'édition courante du carnet d'arbitrage de la CELIF.

Article 5 :

La phase KO : Les règles particulières s'appliquant lors de la phase KO sont tirées du règlement de la FIDE article 10.2.

Article 6 :

Les parties seront homologuées pour le classement ELO FSGT

Article 7 :

Classement et départage

Le système classique de marque des résultats est adopté soit :

- 1 point pour le gain.
- 1/2 point pour le nul
- 0 point pour la perte.

Le classement général est établi sur la base du cumul des points enregistrés pour chaque joueur. En cas d'égalité un premier départage sera effectué au système Bucholz tronqué (« brésilien ») : somme des scores ajustés des adversaires que le joueur a rencontrés moins le plus mauvais.

En deuxième lieu si besoin est on regardera la performance du joueur (Elo calculé sur l'ensemble du tournoi).

Article 8 :

L'arbitrage sera assuré par les arbitres de la CELIF.

Jury d'appel : il est constitué avant le début de la première ronde. La liste des membres sera affichée dans la salle du tournoi.

Article 9 :

Catégories

Catégories : Jeunes (-18 ans) – Vétérans (+ 60ans)

Non classés

6ème Catégorie 1000-1199

5ème catégorie 1200- 1399

4ème catégorie 1400- 1599

3ème catégorie 1600- 1799

2ème catégorie 1800- 1999

1ème catégorie 2000- 2199

Catégorie EX > 2200

Pour être Non Classé, il faut ne pas avoir figuré dans un classement FSGT ou FFE lors des trois dernières années.

Un joueur étranger sera automatiquement assimilé, au minimum à une 3ème catégorie.

Article 10 :

Droits d'inscription.

Avant le 2 Mai 2017	adultes : 10 €	jeunes (-18 ans) : 5 €
Après le 2 Mai 2017	adultes : 12 €	jeunes (-18 ans) : 6 €

Article 11 :

Récompenses

- Coupe aux 5 premiers du classement général et au premier des catégories 2ème à 5ème dès l'instant où au moins 4 joueurs seront classés dans la même catégorie.
- Les joueurs « non-classés (NC) seront réaffectés dans la catégorie correspondant à leur performance du tournoi
- Pas de cumul entre le classement général et le classement par catégorie
- Coupe au premier jeune (- 18 ans) au premier vétéran (+ 60 ans) (minimum 4 joueurs) ainsi qu 'au meilleur joueur « indice de performance calculé sur les 6 rondes »

Challenge Inter clubs

Il sera calculé par l'addition des points obtenus par les quatre premiers joueurs classés d'un même club. En cas d'égalité, en ajoutant le résultat du ou des joueurs suivants. Le trophée de ce challenge est attribué définitivement au club qui remporte 3 fois le classement.

Palmarès des 25 premiers championnats :

1 ^{er} Trophée :	Alfortville (1992/1993/1995)
2 ^{ème} Trophée :	Chennevières (1998/1999/2000)
3 ^{ème} Trophée :	Fontenay sous bois : (2005/2006/2007)
4 ^{ème} Trophée :	Fontenay sous Bois (2013/2014/2015)
5 ^{ème} Trophée :	en cours d'attribution : vainqueur 2016 : Alfortville

Article 12 :

Le vainqueur du Championnat du Val de Marne ainsi que le premier joueur classé de moins 2000 ELO bénéficieront d'une invitation pour les prochains Tournois du Cap d'Agde 2017*

*(joueurs licenciés avant le 31 janvier 2017 ou ayant participé à au moins 1 rencontre du Championnat régional I de Fr. avant le « Val de Marne »)

Article 13 :

Conditions de participation :

Pour participer au Championnat du Val de Marne FSGT échecs, il faut appartenir à un club affilié à la FSGT et être en possession de la licence omnisports FSGT annuelle à jour.

Article 14 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

La Commission Echecs du Val de Marne
Avril 2017

